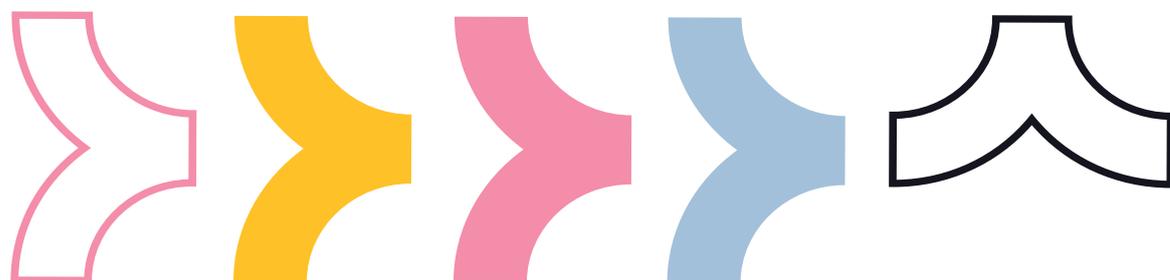
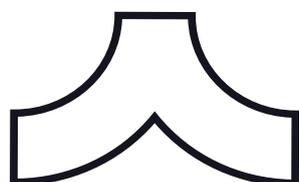


Feuillet informatif
aux participants



PLATT FORM





Transition www.formation.enfancejeunesse.lu vers www.plattform.lu

Vous étiez habitués à consulter et utiliser le site www.formation.enfancejeunesse.lu pour accéder aux offres de formation proposées dans le cadre du dispositif de développement professionnel, assurées par les six agences de formation conventionnées avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) : Arcus, Caritas Jeunes & Familles, Croix-Rouge luxembourgeoise, Elisabeth, FEDAS Luxembourg et Inter-Actions.

Dans une volonté commune de simplification, de transparence et de meilleure coordination, le Service national de la jeunesse (SNJ) et le MENJE ont le plaisir de vous annoncer le lancement de Plattform', un portail unique regroupant désormais l'ensemble des offres de formation des six agences :

- aux agences de publier leur offre ;
- au personnel de consulter et de choisir une offre adaptée ;
- aux responsables et chargés de direction d'inscrire directement leur personnel en ligne ;
- au personnel, aux responsables et aux chargés de direction d'accéder aux certificats de participation.

Ce que le Portail permet avec MyGuichet.lu

- consulter et choisir sa formation sur UN seul site ;
- partager facilement une formation choisie avec son responsable ou chargé de direction ;
- notification systématique de tout changement lié à une inscription au participant et à la structure ;
- l'accès CENTRALISÉ sur MyGuichet.lu à ses certificats personnels.

Pourquoi ai-je besoin de MyGuichet.lu?

- recevoir les communications liées aux inscriptions aux formations et aux coachings ;
- télécharger ses certificats de participation ou les enregistrer sur MyGuichet.lu dans ses documents.

Pour les participants qui ne disposent pas d'un espace privé MyGuichet.lu, celui-ci pourra facilement être créé. (Qu'est-ce que MyGuichet.lu ? → <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide/myguichet.html>)

Prérequis au niveau participant

1. disposer d'un produit d'identification :
 - un produit LuxTrust **ou**
 - une carte d'identité électronique luxembourgeoise (eID) **ou**
 - un moyen eIDAS d'un autre pays européen.
2. être enregistré sur MyGuichet.lu.

L'utilisation de l'application LuxTrust Mobile liée à votre banque est possible !

But

- accéder à son espace privé MyGuichet.lu ;
- recevoir les communications liées à son inscription sur son espace privé MyGuichet.lu ;
- recevoir les certificats de participation sur son espace privé MyGuichet.lu.

Veuillez trouver les liens utiles au verso.





Liens utiles

LuxTrust

→ Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour commander un produit LuxTrust, indispensable pour les démarches en ligne :

<https://luxtrust.com/fr/appli>

→ Toutes les informations utiles concernant les autorités d'enregistrement LuxTrust sont disponibles ici :

<https://luxtrust.com/fr/autorites-denregistrement>

MyGuichet.lu

1. Premiers pas sur MyGuichet.lu :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide/tutoriels/fonctionnalites-cles.html>

- s'enregistrer sur MyGuichet.lu ;
- s'enregistrer sur MyGuichet.lu et créer un espace privé ;
- s'enregistrer sur MyGuichet.lu et créer un espace professionnel ;
- créer un espace professionnel.

2. Profitez de nombreux tutoriels, conçus pour vous guider pas à pas. Retrouvez le lien ci-dessous pour maîtriser facilement toutes les fonctionnalités de MyGuichet.lu :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide/tutoriels.html>

3. Consultez la rubrique d'aide, où vous trouverez rapidement des réponses aux questions les plus courantes :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide.html>

4. MyGuichet.lu possède également un Helpdesk qui fournit des informations générales sur les démarches administratives. Voici le numéro de téléphone joignable les jours ouvrables de 8h à 18h : (+352) 247 82 000

Attention : Le Helpdesk n'a pas accès aux dossiers déposés par votre structure auprès d'un organisme public luxembourgeois. En cas de questions spécifiques, celui-ci vous oriente vers l'administration compétente.

